



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 3 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**Règlement numéro 11970-2019 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac et abrogeant les Règlements numéros 2006-03-8575, 2006-05-8700 et 95-03-4725 afin de mettre à jour les limites de vitesse sur le territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac.**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 5 septembre 2019.

---

Linda Déchène  
Greffière adjointe